

**RÈGLEMENT JEU CONCOURS « RÉVÉLEZ VOTRE RÉGION » L’ÉCLAT DE VERRE**

**Article 1 – Organisation**

La société EDV SAS, inscrite au registre du commerce sous le numéro 347749293 dont le siège social est domicilié au 6 rond-point des Condamines, 78000 Versailles, ci-après dénommée « l’organisateur » organise un jeu concours gratuit et sans obligation d’achat intitulé « Révélez votre région » du 15/06/2022 au 17/07/2022 ci-après dénommé « le jeu concours ».

**Article 2 – Participation**

Ce jeu concours est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France (excepté Dom–Tom), en Belgique ou au Luxembourg à l’exclusion des salariés de l’organisateur ainsi que leur famille.

La participation à ce jeu concours est accessible sur notre site internet <https://www.eclatdeverre.com/jeu-concours-revelez-votre-region> et sur notre page Facebook :<https://fr-fr.facebook.com/leclatdeverre/> à 08h00 le 15/06/2022 et jusqu’à 19h00 le 17/07/2022. Toute participation en dehors de cette période ne sera pas comptabilisée. L’Éclat de Verre se réserve le droit de mettre fin au jeu concours de manière anticipée en cas de survenance d’un cas de force majeure ou de tout événement extérieur à sa volonté rendant la continuation du jeu concours impossible. La responsabilité de L’Éclat de Verre ne pouvant être engagée de ce fait.

Une seule participation maximum est possible par personne et par foyer pour toute la durée du jeu concours. Ne seront pris en considération que les formulaires de participation correctement remplis. Il est rigoureusement interdit de jouer avec plusieurs adresses e-mails ainsi que de jouer à partir de l’e-mail d’une autre personne.

La participation au jeu concours implique l’acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, et toutes ses stipulations, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux et concours en vigueur en France. Les participations au jeu concours seront annulées si elles sont incomplètes, erronées, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement.

Le présent règlement peut être obtenu sur simple demande à l’adresse email contact@eclatdeverre.com pendant toute la durée du jeu concours.

**Article 3 – Principe du concours**

Pour participer au jeu concours, le Participant doit s’inscrire directement via le formulaire d’inscription disponible sur <https://www.eclatdeverre.com/jeu-concours-revelez-votre-region>

Chaque participant devra compléter le formulaire de participation qui lui sera demandé en indiquant notamment : sa civilité, son nom, son prénom, son adresse e-mail et son adresse postale. Il devra joindre à son envoi une seule et unique photographie dont le sujet devra être la représentation personnelle qu’il se fait de sa région. La photographie devra être transmise au format .jpg et avoir une résolution minimum de 72 dpi. Elle pourra être soit directement numérique, soit numérisée. Son poids ne devra pas excéder 128 Mo. Si ces critères ne sont pas respectés, la photographie ne sera pas prise en considération par le jury du jeu concours.

Le délibéré du jury parmi les participants s’étant inscrits interviendra le vendredi 29 juillet 2022 et déterminera les gagnants. A la suite de ce délibéré, les gagnants seront avertis par courrier électronique le mercredi 10 août 2022, via les coordonnées communiquées lors de leur inscription, de la nature du lot gagné et des modalités pour en bénéficier.

Le délibéré effectué déterminera les 10 gagnants parmi les participants ayant déposé et complété leur bulletin.



****

**RÈGLEMENT JEU CONCOURS « RÉVÉLEZ VOTRE RÉGION » L’ÉCLAT DE VERRE**

**Article 4 – Dotations**

Le jeu concours est doté des lots suivants, attribués aux 10 participants qui auront été déclarés vainqueurs par le jury selon les modalités stipulées à l’article 3 du présent règlement :

10 cadres standards des gammes l’Éclat de Verre et Nielsen. Le gagnant sera appelé à choisir son cadre parmi les gammes l’Éclat de Verre et Nielsen présentées sur le site internet de la boutique en ligne L’Eclat de Verre, accessible via l’adresse suivante : <https://shop.eclatdeverre.com/fr/13223-cadres-muraux>

Les cadres aux dimensions suivantes sont exclues de la dotation. Ils ne pourront pas être réclamés par les gagnants : 50cmx100cm, 50cmx70cm, 59.4cmx84.1cm, 60cmx80cm, 70cmx100cm, 84.1cmx118.9cm, 60cmx90cm, 70cmx70cm, 70cmx90cm, 50cmx110cm, 80cmx100cm.

Chaque vainqueur recevra un seul et unique cadre standard l’Éclat de Verre ou Nielsen.

Le gagnant recevra son lot à l’adresse postale personnelle qu’il aura communiqué à l’organisateur ou pourra le récupérer dans le magasin physique du réseau L’Eclat de Verre de son choix. Seules les adresses postales situées en France métropolitaine, en Belgique et au Luxembourg sont éligibles à l’envoi du lot gagné.

Le gagnant ne pourra prétendre obtenir la contre-valeur en espèces ou virement bancaire de la dotation gagnée.

**Article 5 – Publicité et promotion du/ des gagnants**

Les gagnants autorisent l’organisateur à utiliser leur prénom et ville de résidence sur tous supports de communication (papier, numérique, électronique etc.) ainsi que l’objet de leur participation, la photographie gagnante, à des fins de promotion institutionnelle, ou de communication interne et externe et notamment pour toute diffusion sur le site internet de l’Organisateur, étant entendu que ces données personnelles ne pourront être traitées pour ces fins que pour une durée d’un an à compter de la collecte desdites données.

**Article 6 – Modification du règlement**

L’organisateur se réserve le droit d’annuler, de reporter, de prolonger, d’écourter ou de modifier partiellement ou totalement la présente opération si les circonstances l’y obligent sans avoir à justifier de cette décision et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée en aucune manière de ce fait. Chaque modification fera l’objet d’une annonce sur le site.

**Article 7 – Protection des données personnelles**

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent jeu concours sont traitées par EDV SAS et les membres de son réseau, en tant que responsables conjoints de traitement, conformément à la loi informatique et liberté n° 2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles (RGPD).

En complétant le formulaire de jeu, le participant autorise la société organisatrice à collecter ses données personnelles (cf article 3 pour retrouver la liste des données collectées). Tous les participants au jeu disposent d’un droit d’accès, de rectification, de suppression des données le concernant. Toute demande d’accès, de rectification ou de modification devra être adressée à la société organisatrice soit par courrier postal à : Service Client – 6 rond point des Condamines – 78000 Versailles, soit par e-mail à : serviceclient@eclatdeverre.com, en mentionnant ses nom, prénom, adresse, adresse e-mail.





**RÈGLEMENT JEU CONCOURS « ENCADREZ L’ETE » L’ÉCLAT DE VERRE**

**Article 8 – Responsabilité**

Il est expressément rappelé que l’Internet n’est pas un réseau sécurisé. L’Organisateur ne saurait donc être tenu pour responsable de la contamination par d’éventuels virus ou de l’intrusion d’un tiers dans le système du terminal des participants au jeu concours et décline toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des participants au réseau via le Site.

L’organisateur ne saurait être tenu pour responsable en cas de dysfonctionnement du réseau internet ou tout autres problèmes techniques.

**Article 9 – Remboursement des frais de participation**

Étant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes. Il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement. Dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu concours ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaires.

